

VILLE DE VEVEY

La Municipalité de Vevey met au concours, pour le secteur famille du Service de la famille, de l'éducation et du sport, un poste d'

ÉDUCATEUR RICE DE L'ENFANCE – NIVEAU TERTIAIRE AU SEIN DE L'UNITÉ D'ACCUEIL PARASCOLAIRE "CRÉDEILES" au taux d'activité annualisé de 64%

Le secteur famille du Service de la famille, de l'éducation et du sport est en charge de l'organisation de l'accueil pré- et parascolaire de la Ville de Vevey. Aussi, en votre qualité d'éducateur rice de l'enfance pour la structure parascolaire "Crédeiles", votre mission est d'accueillir, dans un cadre sécurisant et stimulant, un groupe de 48 enfants de la 1P à la 4P Harmos, comprenant notamment les tâches principales suivantes :

- Assurer la prise en charge des besoins des enfants en dehors des heures d'école
- Accompagner les enfants dans leur apprentissage et leur développement selon la ligne pédagogique de la structure d'accueil et le concept institutionnel
- Etablir une relation de partenariat avec les familles et avec l'école
- Organiser le quotidien des enfants et du groupe, en soutenant leur évolution au travers de propositions d'activités
- Enrichir la ligne pédagogique par la pratique réflexive et le partage entre professionnel le s
- Participer activement au travail d'équipe et aux projets institutionnels

Compétences requises :

- Diplôme d'éducateur rice de l'enfance ES ou HES ou formation jugée équivalente par le Service cantonal de l'accueil de jour des enfants (SCAJE)
- Expérience professionnelle avec des groupes d'enfants âgés de 4 à 10 ans
- Attestation de formateur rice en entreprise (FEE) ou de praticien ne formateur rice (PF), un atout
- Ouverture d'esprit et facilité d'adaptation
- Aptitude à travailler en équipe et esprit de collaboration
- Qualité d'écoute et sens de l'observation
- Intérêt pour la gestion et le développement de projets pédagogiques
- Flexibilité, disponibilité et autonomie

Nous vous offrons un environnement de travail agréable, varié et dynamique avec des possibilités de perfectionnement dans le cadre de formations internes et/ou externes.

Entrée en fonction: 1er janvier 2026 ou à convenir.

Taux d'activité

: Votre taux d'activité de 64% est annualisé et correspond à une durée de travail hebdomadaire de 30h45 répartie sur 5 jours.

Les vacances et le temps de travail compensatoire, soit environ 14 semaines, sont repris durant les vacances scolaires vaudoises.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Madame Nadine Viry, adjointe pédagogique, au 021 925 53 05, les lundis, mardis ou jeudis.

Votre dossier accompagné d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae, des copies de vos diplômes et de vos certificats de travail, est à nous adresser <u>par jobup.ch</u>.

Seules les offres de services complètes par jobup.ch seront prises en considération.